

Rencontre

- sur l'assiduité et la santé
et sécurité du travail

Conférencières invitées

M^{me} Martine Renaud

*M^{me} Jocelyne Bonneau
du Service de santé-sécurité
et qualité de vie au travail
Hôtel-Dieu de Québec*

DOSSIERS SPÉCIAUX

- **Deux réseaux,
une expertise à partager**
- **Invalidité et rupture
du lien d'emploi**



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

15 novembre 2011
Québec

Hôtel Sépia

3135, chemin Saint-Louis
Québec
Tél. : 1 888 301-6837

23 novembre 2011
Laval

Hôtel Hilton

2225, autoroute des Laurentides
Laval
Tél. : 1 800 363-7948

Personnes visées

Gestionnaires du service
des ressources humaines

Gestionnaires responsables
de l'assiduité au travail

Gestionnaires responsables
de la santé et sécurité du travail

Déroulement et contenu de la rencontre

8 h 45 Accueil et remise de la documentation

9 h **Information générale**

- Modernisation du régime de la santé et de la sécurité du travail : état de la situation
- Tournée des inspecteurs de la CSST dans les CFP
- Programme de santé
- Guide sur l'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique

[M^e François Darveau, conseiller à la FCSQ](#)

9 h 30 **Présentation des indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail et en assurance salaire 2010-2011**

[M^e François Darveau, conseiller à la FCSQ](#)

9 h 45 **Fibromyalgie : comprendre ce mystérieux mal**

Qu'est-ce que la fibromyalgie ? Qu'est-ce que la douleur chronique ? Y a-t-il un lien avec le syndrome de la fatigue chronique ? Diagnostics controversés ou pas ? Tant de questions...

Cette présentation portera sur l'historique de la fibromyalgie, de ses symptômes ainsi que les différents traitements associés afin de faciliter la tâche des gestionnaires dans la gestion de ce type de dossier. Que devrait-on observer et retrouver sur les rapports d'invalidité ? Vers où se diriger afin d'éviter la chronicité et la lourdeur administrative de ce mystérieux mal ?

[M^{me} Sylvie Proulx, infirmière en gestion de l'assiduité](#)

10 h 30 Pause santé

Objectifs visés

Informez et échangez avec les gestionnaires de différents dossiers d'actualité en lien avec l'assiduité, la santé et la sécurité du travail.

Présentez aux gestionnaires les caractéristiques des diagnostics liés à la douleur.

Informez les gestionnaires de leurs droits et obligations en lien avec la rupture du lien d'emploi d'une personne en invalidité prolongée.

Présentez aux gestionnaires un témoignage issu du réseau de la santé sur la mise en place d'un service de gestion et de soutien à l'absentéisme.

Informez les gestionnaires des développements jurisprudentiels survenus au cours des derniers mois en matière d'assiduité au travail et de lésions professionnelles.

Présentez aux gestionnaires les indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail et en assurance salaire 2010-2011 produits par la Fédération des commissions scolaires du Québec.

DOSSIER SPÉCIAL EN AVANT-MIDI

10 h 45 Deux réseaux, une expertise à partager

Deux gestionnaires du réseau de la santé partageront leur expérience de l'implantation et de la mise en œuvre d'un service de gestion de l'absentéisme. Sous forme de témoignage, cet atelier permettra aux gestionnaires de connaître des stratégies de gestion médico-administrative issues du domaine hospitalier et d'être à même de comparer la gestion de l'invalidité entre les deux réseaux.

M^{me} Martine Renaud, adjointe au directeur des ressources humaines et du développement des compétences

M^{me} Jocelyne Bonneau, adjointe au directeur des ressources humaines et du développement des compétences, mandats spéciaux



12 h Dîner inclus

DOSSIER SPÉCIAL EN APRÈS-MIDI

13 h 30 Invalidité et rupture du lien d'emploi

Diverses considérations juridiques et administratives seront abordées afin d'amener les participants à faire une réflexion sur la question de la rupture du lien d'emploi pour cause d'invalidité. En situation d'invalidité, le travailleur voit son lien d'emploi protégé par les conventions collectives, les lois et à plus forte raison les chartes. Toutefois, la portée de cette protection n'est pas absolue. Le concept juridique de l'accommodement raisonnable a contribué à l'évolution des pratiques de gestion en cette matière, y compris pour les commissions scolaires. Il est acquis qu'un employeur ne peut discriminer un travailleur victime d'un handicap. L'enjeu est à ce point important pour un gestionnaire de commission scolaire que, parfois même en l'absence de discrimination, il refusera de rompre son lien d'emploi malgré aucune perspective de retour en emploi ou repoussera à plus tard la terminaison de son emploi.

Certes, les droits de gérance des commissions scolaires ont leurs limites, imposées notamment par les conventions collectives (maintien du lien d'emploi lors des 104 semaines d'assurance salaire, délai pour la mise à pied, octroi d'un congé sans traitement automatique, etc.), mais la condition médicale d'un employé nous empêche-t-elle de rompre définitivement le lien d'emploi d'une personne qui n'offre plus de perspective de retour au travail? À partir de quand pouvons-nous y mettre un terme, en respect de la convention collective et des obligations découlant des lois et des chartes? Quel est l'état de la jurisprudence sur cette question? Quelles sont les conséquences d'une prolongation injustifiée de ce lien d'emploi?

M^e François Darveau, conseiller à la FCSQ

M^e Dominic Fiset, conseiller à la FCSQ

15 h Pause santé

15 h 20 Jurisprudence récente

Cette présentation portera sur la jurisprudence récente concernant le régime d'assurance salaire et les lésions professionnelles. De plus, un tour d'horizon des dernières décisions sera fait concernant l'octroi de contrat à des enseignants à temps partiel inscrits sur une liste de priorité en invalidité.

M^e Anuk Pelletier, conseillère à la FCSQ

16 h Échange et fin de la rencontre

CONFÉRENCIÈRES INVITÉES

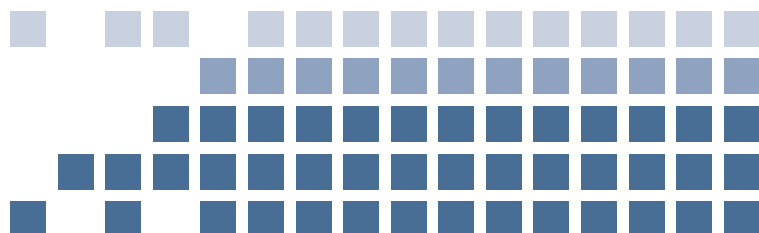


M^{me} Martine Renaud

Service de santé-sécurité et de qualité de vie au travail



M^{me} Jocelyne Bonneau



Les frais d'inscription par personne sont de **70 \$ + les taxes et comprennent le repas du midi**. Nous vous invitons à retourner la fiche d'inscription avant le **8 novembre 2011**, à l'attention de M^{me} Carole Dubois.

1001, avenue Bégon
Case postale 10490
Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574

Courriel : cdubois@fcsq.qc.ca
Site Web : www.fcsq.qc.ca



Rencontre

sur l'assiduité et la santé
et sécurité du travail

Fiche d'inscription

Cette rencontre s'adresse aux gestionnaires du service des ressources humaines ainsi qu'aux gestionnaires responsables de l'assiduité au travail.

COCHEZ VOTRE CHOIX

15 novembre 2011
Québec

23 novembre 2011
Laval

NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

NOM DES PARTICIPANTS

FONCTION

COURRIEL

SIGNATURE DU RESPONSABLE

DATE

Frais d'inscription par personne :
70,00 \$ + (3,50 \$) TPS + (6,25 \$) TVQ = 79,75 \$
TPS : 107377780 TVQ : 1006112958

Ces frais comprennent le repas du midi.

Veuillez faire parvenir votre fiche d'inscription avant le **8 novembre 2011**, à l'attention de M^{me} Carole Dubois, par télécopieur au 418 651-2574 ou par la poste au 1001, avenue Bégon, C. P. 10490, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4C7.

Votre inscription sera validée lors de la réception du paiement des frais d'inscription. Il est donc essentiel de faire parvenir le plus tôt possible votre chèque libellé à l'ordre de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Toute demande d'annulation doit être transmise au moins 5 jours avant la session. À défaut de respecter ce délai, la totalité des frais sera alors exigée.



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec